

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF3020

présenté par

M. Gustave, M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Raux, Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	100 000 000	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	100 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	100 000 000	100 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La situation critique à laquelle le spectacle vivant public est confrontée, suite aux crises successives du Covid-19, de l'inflation et de l'énergie, nécessite un soutien financier important.

En effet, le service public du spectacle vivant, loin d'avoir seulement un rôle de divertissement, joue un rôle éducatif et culturel et se doit d'être un outil de dialogue entre les cultures, urbaines et rurales, et entre les générations. Pour les jeunes, il permet de découvrir des ressources historiques, et d'ouvrir des perspectives sur d'autres cultures, tout en préservant les traditions. Enfin, le spectacle vivant public favorise la création d'emplois et soutient l'économie locale, en mobilisant un large spectre de professionnels du secteur.

Il est donc essentiel d'augmenter le financement affecté au spectacle vivant, et particulièrement au programme 131 « Création ». Ce refinancement permettra à la fois de redonner les moyens de travailler au secteur de la création, et soutiendra aussi par cette voie les politiques d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) qui sont menées par les opérateurs de spectacle vivant public. En effet, l'EAC et la médiation auprès des jeunes font partie des missions premières des artistes et des professionnels du secteur.

Dans le contexte budgétaire actuel, il est proposé, sans porter atteinte aux modalités actuelles de fonctionnement du Pass Culture, de prélever 100 millions d'euros sur les crédits inscrits dans le programme 361 qui alimentent le Pass Culture (« Transmission »), en particulier sa part individuelle, pour les redéployer vers le programme 131 « Création », au sein de l'action 01 « Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant ».

Cet amendement est issu de discussions avec le SYNDEAC.